

## Motion INSPE Bordeaux

En déplacement dans l'école élémentaire Blanche (Paris, 9e), le Président de la République a confirmé, le vendredi 5 avril 2024, sa volonté de "piloter la formation des maîtres" (Le Monde, 06 avril 2024) et de mettre en œuvre, dès la rentrée 2024, le projet de réforme tel qu'il est présenté dans le document : " Les Écoles normales du XXIe siècle (cycle préparatoire + cycle supérieur) : stratégie de formation et de recrutement des futurs professeurs". De telles annonces sont très alarmantes tant sur la forme que sur la méthode suivie car :

1. elles remettent profondément en cause nos institutions, le Président de la République et le Premier Ministre considérant l'éducation comme "leur domaine réservé" et passant outre les ministères de tutelle ;
2. cette réforme est annoncée seulement deux ans après la dernière, alors qu'aucune évaluation, ni quantitative, ni qualitative des précédentes, n'a été réalisée ;
3. cette réforme prévoit, à terme, une reprise en main de la formation par le MENJ, via la désignation des directeurs des nouvelles ENSP (Écoles Normales Supérieures du Professorat) et des personnels "choisis" pour assurer la formation des futurs enseignants, mais aussi par la mainmise sur les programmes de formation qui seraient décidés de manière descendante, sans concertation avec les formateurs et universités, remettant ainsi en cause les libertés académiques et pédagogiques propres à l'enseignement supérieur (cf. article L. 141-6 du code de l'éducation) ;
4. les annonces sur les licences dédiées à la formation des futurs professeurs des écoles laissent encore de nombreux éléments importants dans l'ombre : qui seront les formateurs de ces futurs enseignants? Les collègues formateurs INSPE auront-ils un rôle à jouer dans ces parcours ? Que deviendront les étudiants qui décideraient finalement de ne pas passer le concours ? Pourront-ils se réorienter et si oui, vers quelle filière ? Que deviendront les étudiants qui n'auront pas le concours ? Pourront-ils entrer en Master enseignement ? Les multiples imprécisions constatées risquent de dissuader les étudiants de s'orienter vers ces parcours alors même que l'enjeu est bien de susciter des candidatures nombreuses pour contrer la crise du recrutement. Par ailleurs, la réforme devant être réalisée à moyens constants, le risque est qu'elle conduise à fermer d'autres formations existantes dans les cursus de licence ;
5. Permettre aux étudiants-stagiaires de suivre leur formation en se dédiant pleinement à leur parcours de professionnalisation semble constructif. Cela étant, le fait de déporter la préparation du concours en licence 3 risque d'alourdir considérablement le cursus des étudiants en L2 et L3 et de provoquer des grandes difficultés de mise en œuvre dans les composantes concernées. Il serait d'ailleurs fortement contestable que le concours, s'il

était positionné en cours de L3, atrophie la formation aux contenus disciplinaires délivrée cette année-là.

6. les annonces sur les contenus de formation en master n'apportent qu'une réponse technicienne, qui tend à une déqualification des métiers de l'enseignement et de l'éducation en transformant les professionnels en exécutants plutôt qu'en concepteurs de leur enseignement ou de leurs démarches éducatives. Les modules envisagés en master juxtaposent des thématiques faisant écho à l'idéologie portée par le gouvernement, sans vision de la complexité du métier réel et ne sont pas à la hauteur des enjeux et des besoins de l'école d'aujourd'hui (absence, par exemple, de stratégie de réduction des inégalités sociales de réussite scolaire, en cohérence avec le choix du gouvernement de promouvoir des groupes de niveau au collège en dépit des effets délétères de telles pratiques, ou d'une prise en compte systémique et interdisciplinaire des enjeux de la transition écologique) ;
7. le recrutement pour 3 ans des formateurs à temps partagé va fragiliser les équipes et la qualité de la formation, en empêchant tout projet à long terme. Un enseignant expert n'est pas *de facto* un formateur expert. Il faut du temps pour devenir formateur et s'approprier une culture commune et scientifique partagée propre à la formation, au-delà de son strict champ disciplinaire ou d'exercice. Dans le projet du ministère, les intervenants seraient "choisis" pour leur expertise sans que soit précisément défini par qui, ni sur quels critères. Ce, alors même que le recrutement de formateurs institutionnels est déjà fortement fragilisé par une reconnaissance insuffisante de leur travail, notamment sur le plan financier - par exemple, les PFA, PEMF, CPC, MAT ;
8. enfin, comme les réformes précédentes, cette dernière est mise en œuvre sans concertation. Les modalités d'annonces sont abruptes (par voie de presse), imprécises et méprisantes à l'égard des personnels actuellement engagés dans la formation. Les récentes annonces reviennent déjà sur de premières informations délivrées (la rémunération des M1 ne serait plus de 1400 euros, comme annoncé initialement, mais de 900 euros). Comment l'ambition de créer véritablement des "écoles normales supérieures du professorat" pourrait-elle être envisageable avec un tel calendrier et une telle méthode ? Les modalités de réorganisation que cette réforme implique ne sont absolument pas prises en compte, laissant aux personnels la tâche de réunir ne serait-ce que des informations fiables, pour envisager ses répercussions sur leur activité professionnelle et son organisation.

Les personnels de l'INSPE de l'Académie de Bordeaux, réunis en Assemblée Générale le mercredi 10 avril 2024, demandent donc que le projet actuel soit reconsidéré à partir d'une véritable concertation avec les équipes actuelles des INSPE et avec les universités partenaires. Ils appellent toutes les collègues des composantes à se joindre à eux pour stopper ce processus de démantèlement de la formation universitaire et pour participer à la construction collective d'une formation des enseignants et des CPE au service d'une École ambitieuse et émancipatrice.

